

**MAIRIE
DE LA TRINITÉ
06340**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 3 juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 27 juin 2025

OBJET : DELIBERATION N°15 - Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du CCAS, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local « Stellae »

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
Mme Marie-Pierre Parini
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
M. Alain Junguené
Mme Annabel Beccatini-Gesrel
Mme Fabienne Bermond
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Alain Brunetti représenté par Mme Marie-Pierre Parini
Mme Noëlle Dyot-Gerardin représentée par Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Maurice Bernardi représenté par Mme Fabienne Bermond
Mme Sylvie Daniel représentée par M. le Maire
M. Laurent Portelli représenté par M. Didier David
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Fabien Bonnafoux
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Annick Meynard
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Isabelle Martello
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2025

N°15

Rapporteur : Madame Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel

Direction : DRAG – RESSOURCES HUMAINES

Objet : Mise à jour du règlement intérieur de la commune, du CCAS, de la Caisse des écoles et de l'établissement public local « Stellae »

Domaine : 4 – Fonction Publique – 4.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique ;

VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

VU la décision n°2022-1006 QPC du 29 juillet 2022 relative à la durée légale du travail fixée à 1607 heures dans la fonction publique territoriale ;

VU la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel ;

VU la délibération du Conseil municipal du 6 mai 2025 de mise à jour du règlement intérieur ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 décembre 2024 relative à la création de l'Établissement Public Local « Stellae » ;

VU l'avis du comité social territorial ;

Considérant que le règlement intérieur de Stellae est commun avec celui de la commune, du Centre Communal d'Action Social et de la Caisse des École de La Trinité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Rattache** l'établissement public local Stellae au Règlement intérieur.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance

Vote du Conseil :



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0